

LAC À VENDRE

Parfois, il y a des chansons qui nous parlent. Par exemple, de ce temps-là, *L'encan* de Félix Leclerc. En voici un extrait :

*Approchez messieurs dames...
Une belle p'tite rivière à saumon à vendre pas cher
Pleine de beaux p'tits saumons qui viennent frayer ici depuis
des siècles
À vendre avec des îles, du bois, des chutes,
Sur une centaine de milles sans compter les croches
Laissons pas aller ça nous autres
I'll take it!
Tiens... un Américain
C'est légal y'est dans son droit
Une fois, deux fois, trois fois, vendu
Installez-vous monsieur !
(...)
Approchez messieurs dames...
Mais y m'reste plus rien à vendre
Keep away private
Members only
Ah, y faut pas que mon histoire finisse là...*

Le lac est-il à vendre ? Je me pose parfois cette question-là quand j'entends et que je vois le développement autour de notre lac. Même les rumeurs me font peur. Pourtant, lors des dernières élections, il me semble que les candidats à nos mairies mentionnaient tous l'importance de protéger le lac, de le préserver... La protection du lac, ça concerne tout le monde. Tout le monde comme dans citoyens – riverains, commerçants, conseillers, maires, inspecteurs, association et ceux que j'oublie. J'ai parfois de la difficulté à comprendre pourquoi on doit se battre pour protéger le lac. Le lac, c'est un milieu complexe et fragile.

Nous devons consacrer toute notre attention à le protéger. Nous n'avons pas le luxe d'attendre et voir ce qui arrivera si on développe un peu plus haut, un peu plus loin. En 2010, je crois qu'on doit être prêts à faire de meilleurs choix. Le passé nous montre parfois les erreurs d'aménagement que nous avons faites et il ne faut pas répéter ces erreurs. Il faut apprendre de celles-ci. Il faut penser à prévenir, pas à guérir. Il faut penser à protéger, pas à développer. Il existe de multiples exemples où des municipalités doivent aujourd'hui payer des centaines de milliers de dollars, non pas pour tenter de restaurer un lac, mais pour des projets pilotes servant à valider si ça va fonctionner, si ça va s'améliorer. Il existe aussi des municipalités qui utilisent les outils mis à leur disposition pour se donner les moyens et les connaissances afin de protéger, par des zonages appropriés, des milieux comme notre lac... Ça, c'est de la volonté politique. Il faut agir, adopter des règlements intelligents pour la protection des lacs et avoir une vision à long terme. Il faut agir ensemble de façon cohérente. Notre association s'est engagée depuis plusieurs années à protéger le lac. Je m'engage à travailler dans le but de protéger le lac et ses cours d'eau avec vous. Vous les riverains, faites-vous votre part ? Vous les maires, conseillers et inspecteurs, comprenez-vous bien les enjeux qui menacent le lac, faites vous aussi votre part ?

Je réitère l'intention de l'APLB à travailler en collaboration avec toutes les municipalités à la protection du lac. D'aller chercher la bonne information pour trouver des solutions pour le lac. Ensemble, on passe à l'action !

Ah, j'aimerais mieux que mon histoire continue comme ça...

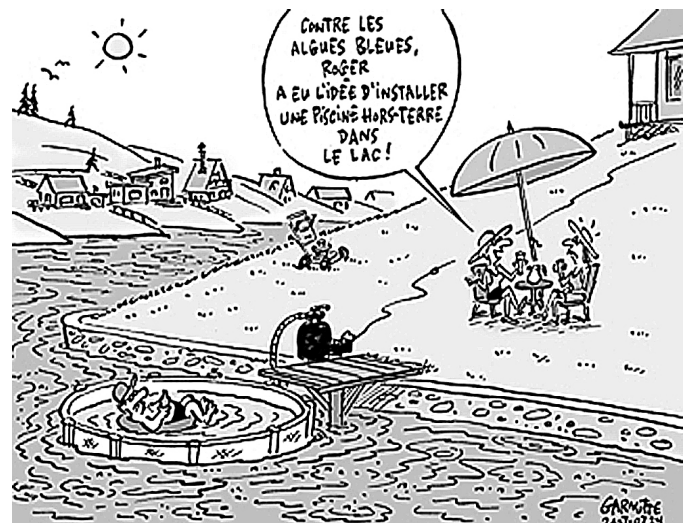
Marco Lemay
Président

ASSEMBLÉE ANNUELLE GÉNÉRALE 2010 Cette année, l'AGA se tiendra le 26 juin 2010 de 8h45 à 11h dans la salle située en haut de l'aréna Le Stardien.

Naturellement, nous vous présenterons le bilan de nos actions ainsi que nos perspectives pour la prochaine année. De plus, nous aurons des invités qualifiés qui nous informeront

-la patrouille nautique de la Sûreté du Québec sera présente pour répondre à vos questions et nous informer

-la firme Hémisphères démystifiera toutes les questions relatives aux installations septiques via une courte présentation. De plus, elle présentera les résultats du programme PAPA des dernières années pour notre lac.



PROGRAMME D'AIDE À LA PRÉVENTION DES ALGUES BLEU-VERT (PAPA)

Saviez-vous que l'assainissement autonome constitue la meilleure solution de traitement en milieu isolé et riverain puisqu'il restreint la quantité d'habitations, permet de conserver les espaces naturels et l'équilibre du milieu ?

Au lac Brompton, 151 propriétés localisées à l'intérieur d'une distance de 300 m de la rive du lac ont été caractérisées en 2009 dans les municipalités de Racine et St-Denis-de-Brompton. Les données pour Canton d'Orford ne sont malheureusement pas encore disponibles...

L'approche de travail consistait à documenter les caractéristiques du site et du terrain naturel des propriétés, ainsi que leur système d'évacuation des eaux usées, afin de poser un diagnostic approprié de conformité et de performance.

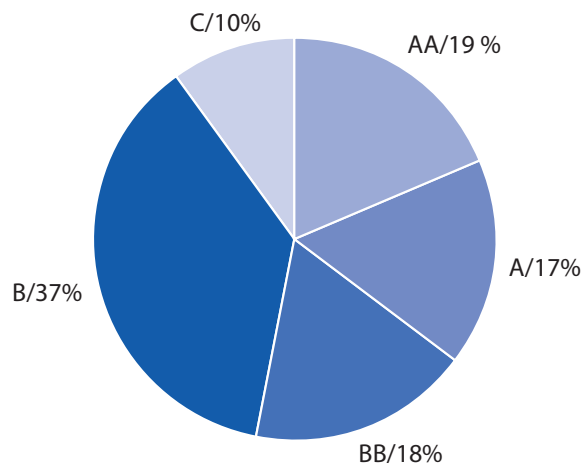
Finalement, puisque les municipalités sont responsables de gérer l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, la firme responsable devait proposer un plan correcteur visant les installations septiques déficientes ainsi que les travaux à effectuer. Ce plan comprend des recommandations pour rendre les installations individuelles conformes au règlement ou des solutions d'assainissement regroupées accompagnées d'échéanciers de réalisation.

Résultats au lac Brompton

Le tableau suivant, adapté du Guide de réalisation d'un relevé sanitaire publié en 2007 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, fournit une brève description des classes caractérisant une installation septique.

Classe	Quels sont les critères de classification?	Que dois-je faire?	
AA	Aucune contamination Respecte les normes de conception et de construction, du terrain récepteur et de localisation	Aucune mesure corrective requise	
A	Vices de conception ou de construction (ex. : couvercle percé, distance à la source d'eau potable, etc.)	Modifications mineures peuvent être proposées	
BB	Source de contamination indirecte Épaisseur de sol suffisante sous l'élément épurateur mais vices de construction ou de conception tels : Non respect des normes du terrain récepteur, élément épurateur trop profond ou construit dans un remblai Âge du système, pente excessive ou autre élément	Non performante mais remplacement non exigé par le Règlement Q-2, r.8	Source de contamination indirecte importante à moyen terme
B	Contact hydraulique entre le dispositif de traitement des eaux souterraines, le roc ou le sol imperméable Épaisseur de sol sec insuffisante, sol compacté ou perméabilité non propice, non respect de la norme de localisation au lac ou au cours d'eau, superficie insuffisante		Apport de phosphore au lac important ; corriger ou remplacer à court terme
C	Source de contamination directe Aucun dispositif ou évidence visuelle de contamination (ex. : déversement des eaux usées dans l'environnement, conduite de trop-plein, résurgences et odeurs)	Corriger ou remplacer obligatoirement Analyse de sol et plans et devis par un technologue ou un ingénieur	

Classe	Total
AA	40
A	36
BB	38
B	79
C	21
Total	151



Interprétation

Même si nous n'avons pas toutes les données de l'ensemble des résidences, il est possible de déceler quelques problèmes :

- Il y a 21 installations septiques classées C, donc qui polluent directement. Ces installations doivent être corrigées ou remplacées en vertu du Règlement. De plus ces installations nourrissent le lac en composé azotés, en coliformes, en bactéries et surtout, en phosphore (voir encadré au verso).

Selon ce programme, les municipalités devraient envoyer des lettres aux propriétaires concernés (C) afin de les informer de la situation et des démarches à suivre.

- Il y a aussi 117 installations septiques classées B ou BB. 117 sur 151 qui sont des nuisances indirectes à surveiller, mais dont malheureusement, le Règlement n'exige pas encore le remplacement. Notez que le Ministère travaille présentement à la refonte de ce règlement afin de l'actualiser et de protéger les lacs et cours d'eau.

Qui fait quoi ?

Maintenant que nous savons la situation d'environ la moitié des résidences riveraines, que faire ? Il reste des dizaines de résidences qui n'ont pas été visitées et classées par le programme PAPA. Ces résidences doivent être classées selon les mêmes critères que les 151 déjà examinées. Il est primordial de pouvoir comparer les données entre elles. Nous souhaitons que l'ensemble des installations septiques du lac soient vérifiées et classées selon les mêmes critères afin que l'on puisse avoir un portrait global, dans le but de pouvoir corriger la situation rapidement.

Le lac Brompton nous montre des signes de vieillissement importants depuis quelques années. La gestion efficace des installations septiques est une partie de la solution au bien-être du lac. Tous ensemble, nous devons faire partie de la solution : riverains, municipalités, maires, conseillers, APLB pour protéger le lac Brompton.

Ensemble, on passe à l'action.

MERCI JEAN-LOUIS!

Les membres du conseil d'administration de l'APLB tiennent à remercier Jean-Louis Roy pour ses nombreuses années au sein du conseil d'administration. Jean-Louis a fait un travail colossal pour remettre sur pied notre association au début des années 1990 et s'est occupé activement de plusieurs dossiers concernant la protection du lac. Au nom de tous les membres de l'APLB, merci de ton implication active!

Patrouille Nautique: 310-4141

Patrouille nautique été 2010 : la Sûreté du Québec s'en occupe! Les municipalités de Canton d'Orford, de Saint-Denis-de-Brompton et de Racine ont décidé, à compter de l'été 2010, de référer la surveillance et la sécurité nautique sur le lac à l'autorité policière de la Sûreté du Québec. Les économies réalisées par les municipalités serviront normalement à défrayer le coût d'installation de nouvelles bouées et à inciter les plaisanciers à respecter les règles sur les plans d'eau. La patrouille nautique de la SQ sera présente lors de notre assemblée générale annuelle du 26 juin prochain. Soyez-y!

OFFRE QUE VOUS NE POUVEZ REFUSER!

En collaboration avec l'APLB, le RAPPEL offre 10 consultations privées aux membres de notre association. Ce service comprend une visite terrain, une évaluation de la stabilité de la berge, une évaluation des conditions du terrain, une évaluation sommaire des travaux à effectuer, une réalisation d'un croquis d'aménagement et des recommandations pour la plantation. Si cette offre vous intéresse, communiquez avec nous!
association@protectionlacbrompton.ca / 819-846-1039

CLBV RIVIÈRE AU SAUMON (OUEST)

En avril 2010 se tenait la rencontre du comité local de bassin versant de la rivière au Saumon. Lors de cette rencontre, le COGESAF a exposé les problèmes sur le territoire : présence de cyanobactéries, présence d'organismes pathogènes, présence de polluants toxiques, érosion et matières en suspension, dégradation de l'habitat aquatique et des milieux humides, inondations, accès limités aux plans d'eau et le manque de connaissances. De plus, le COGESAF a présenté les grandes lignes du plan d'actions pour notre secteur. Les informations concernant la rencontre sont disponibles sur le site Internet du COGESAF dans la section CLBV - CLBV rivière au Saumon (ouest).

D'OÙ VIENT LE P

Le phosphore est-il bon pour le lac ? Oui et non! Le phosphore est un élément essentiel au bon maintien des écosystèmes aquatiques. Dans un lac non pollué, le phosphore qui arrive au lac est consommé presque immédiatement sans créer de surplus. Cependant, l'addition de phosphore dans le bassin versant ou directement dans le lac par les activités humaines (installations septiques non conforme, engrais, etc.) peut avoir des conséquences environnementales importantes, comme par exemple : accélérer l'eutrophisation, entraînant des pertes d'habitats, des modifications de la diversité biologique et, dans certains cas, des pertes de potentiel récréatif ; susciter des préoccupations concernant la qualité de vie par la limitation de l'utilisation de l'eau (par exemple, croissance excessive des algues et des plantes aquatiques), l'altération des qualités esthétiques (préoccupations relatives aux problèmes de goût et d'odeur) et la contamination des sources d'approvisionnement en eau.

COUPON D'ADHÉSION 2010-2011

nom: _____

adresse: _____

téléphone: _____

courriel: _____



Membre principal: 35\$ Membre associé: 5\$

Retournez votre coupon et votre chèque à :

Association pour la Protection du Lac Brompton c.p. 223, succ. St-Denis-de-Brompton, J0B 2P0
ou téléchargez le coupon au www.protectionlacbrompton.ca